



Risque Amiante

Sous-section 4

« Notre expertise : la sécurité au travail ! »

Encadrant cumul de fonctions

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Ces formations concernent les travailleurs affectés aux activités définies aux articles R4412-144 du Code du Travail. Il s'agit d'interventions d'entretien et de maintenance sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Différentes catégories de personnel

Encadrement cumul de fonctions :

Tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier :

- a une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques
- a les compétences nécessaires et la mission de diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire qu'il a retenu
- a les compétences nécessaires et la mission d'exécuter les travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire

Opérateur de chantier :

Travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou mode opératoire.

Encadrement de chantier :

Travailleur ayant au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Encadrement technique :

Encadrant technique, employeur ou tout travailleur possédant au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico commerciales, des études de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Pour quoi ? Pour qui ?

Formation destinée au personnel d'encadrement du bâtiment et des travaux publics et des travaux publics effectuant des opérations d'entretien et de maintenance :
électricien, plombier, chauffagiste, canalisateur...

Réglementation

Ces formations sont conformes à l'arrêté du 23 février 2012.

Ces formations doivent être recyclées tous les 3 ans.

Objectifs :

Le candidat devra être capable de :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pour entraîner la libération des fibres amiantes
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Appliquer un mode opératoire

Prérequis :

- . Age 18 ans min
- . Avoir satisfait à la visite médicale et aptitude au port des APR (appareils de protection respiratoires).

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Matériels techniques / Unité Mobile de Décontamination pédagogique

Durée :

- 5 jours soit 35 heures (initial)
- 1 jour soit 7 heures (recyclage)

Tarif :

Nous consulter pour un devis

Lieu :

Agence d'Aigues-Vives, de Bagnols-Sur-Cèze ou dans vos locaux.

Financement :

Rapprochez-vous de votre OPCO, du Compte Personnel de Formation ou du Pôle emploi pour les particuliers

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention. Délai d'accès d'environ 30 jours.

Modalités pédagogiques :

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions/réponses

Programme de la formation

Effectif

10 personnes maximum par session

Validation

Attestation de compétence et de capacité

Compétences animateur

Formateur habilité sous-section 4 INRS/OPPBTB

Contenu de la formation

I) Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

- Connaître le risque amiante
- Connaître les exigences de la réglementation « travail »
- Connaître les exigences de la réglementation « santé publique »
- Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport »
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention
- Etablir et transmettre le mode opératoire

II) Connaître la démarche prévention du risque amiante

- Connaître la démarche de prévention des risques
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions
- Connaître les principes généraux de ventilation
- Définir et établir des procédures opératoires
- Identifier, les situations d'urgence, organiser leur gestion

III) Mettre en œuvre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques

- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Faire appliquer les procédures opératoires
- S'organiser et réagir face à une situation anormale

IV) Faire vivre la démarche et améliorer la prévention

- Participer et encourager l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes généraux de prévention
- Expliquer les consignes, procédures et information liées à la prévention des risques aux opérateurs et vérifier l'application

** Pour le programme complet, n'hésitez pas à nous consulter*

Métiers et Débouchées

Encadrant cumul de fonctions pour des travaux relevant de la Sous-Section 4.

